

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX
DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE**

ARRETE N° A-2025-594

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VEHICULES PLACE DU MARCHÉ

Le Maire de de la Ville de Firminy,

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents qui l'ont modifié,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande formulée par La Police Nationale – dans le cadre d'un événement au profit de la Police Nationale au sein de la bourse du Travail, place du Marché, le mardi 16 décembre 2025 à Firminy

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules, place du Marché à Firminy

ARRETE

ARTICLE 1 – Durant la journée du mardi 16 décembre 2025, entre 12h00 et 22h00, le stationnement des véhicules sera réglementé comme suit sur la Place du Marché à Firminy :

- La totalité des places de stationnement du parking du haut situées Place du Marché (Parking bourse du travail) seront neutralisées et réservées à la Police Nationale.

ARTICLE 2 – Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois. Les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière conformément aux dispositions des articles R417-10 et suivants du Code de la Route.

ARTICLE 3 - La signalisation correspondante sera apposée conformément à la législation en vigueur **par les Services Municipaux**, sous leur charge et leur responsabilité.

ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Firminy, Monsieur Le Commissaire de Police, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dès réalisation des formalités administratives.

Une ampliation du présent arrêté sera transmise au Commissariat de Police Nationale de Firminy, à la Police Municipale, à SEM, affichée et publiée en Mairie de la Ville de FIRMINY.

Firminy, le 10 décembre 2025

**L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
et à la Tranquillité Publique**

Patrick MADO

